

De: centrecrisesanitaire
Envoyé: vendredi 13 mars 2020 11:08
À: ARS13-ALERTE; ARS14-ALERTE; ARS2A-ALERTE; ARS35-ALERTE; ARS44-ALERTE; ARS45-ALERTE; ARS59-ALERTE; ARS69-ALERTE; ARS-BFC-ALERTE; ARS-GRANDEST-ALERTE; ARS33-ALERTE; ARS75-ALERTE; ARS31-ALERTE; ARS13-CRISE; ARS14-CRISE; ARS2A-CRISE; ARS31-CRISE; ARS33-CRISE; ARS35-CRISE; ARS44-CRISE; ARS45-CRISE; ARS69-CRISE; ARS75-CRISE; ARS-BFC-CRISE; ARS-GRANDEST-CRISE; ARS-HDF-CRISE
Cc: DGS/CORRUSS_ALERTE; centrecrisesanitaire; CHAMPION, Etienne (DG ARS HDF); COIPILET, Jean-Jacques (ARS-PDL/DG); DE-MESTER, Philippe (ARS-PACA/DG); GARDEL, Christine (ARS-NORMANDIE); GRALL, Jean-Yves (ARS-ARA/DIRECTION GENERALE); HABERT, Laurent (ARS-CVL); LAFORCADE, Michel (ARS-NA/DIRECTION GENERALE); LANNELONGUE, Christophe (ARS-GRANDEST/ARS ACAL/DG); LECENNE, Marie-Hélène (ARS-CORSE/DIRECTION GENERALE); MULLIEZ, Stéphane (ARS-BRETAGNE/DIR-GENERALE); PRIBILE, Pierre (ARS-BFC/BFC/DG); RICORDEAU, Pierre (ARS-OC/DG); ROUSSEAU, Aurélien (ARS-IDF/DIRECTION-GENERALE/CABDIR); ARSZONE13-DEFENSE; arszone33-alerte; ARSZONE35-ALERTE; ARSZONE54-ALERTE; ARSZONE59-DEFENSE; ARSZONE69-ALERTE; ARSZONE75-ALERTE
Objet: MINSANTE/CORRUSS n°2020_29: Déprogrammation des activités chirurgicales ou médicales non urgentes dans les établissements de santé publics et privés

- POUR ACTION -

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous **le MINSANTE relatif à la déprogrammation des activités chirurgicales ou médicales non urgentes dans les établissements de santé publics et privés.**

Jeudi 12 mars, il a été demandé à tous les établissements de santé publics et privés de déprogrammer sans délai toutes les interventions chirurgicales non urgentes nécessitant un recours à la réanimation post-opératoire ou à la surveillance continue, en ayant une attention particulière aux patients suivis en cancérologie. Il s'agit de libérer des capacités de lits de réanimation (et plus généralement de soins critiques et de SSPI) pour prioriser l'accueil de patients COVID-19. Il s'agit également de ne pas exposer les malades concernés à un risque d'exposition infectieuse. Il vous a été demandé de vous assurer de la mise en œuvre de cette déprogrammation.

Il est désormais demandé à tous les établissements de santé publics et privés la déprogrammation de toute activité chirurgicale ou médicale non urgente, et sans préjudice de perte de chance pour les patients. Cette déprogrammation a pour objectif d'augmenter très significativement la capacité de soins critiques, prioriser l'accueil de malades de patients Covid-19, prioriser l'affectation des personnels et la mise à disposition des matériels nécessaires à leur fonctionnement, contribuer à la fluidité de l'aval des soins critiques au sein de leur établissement ou en appui des établissement mobilisés par le Covid-19 de leur GHT ou de leur territoire.

Il vous est demandé de vous assurer que toutes les déprogrammations nécessaires à cet objectif sont bien mises en œuvre. Il vous appartient de définir avec les acteurs le schéma de solidarité entre établissements au sein du territoire, de le graduer en fonction de la tension et d'organiser le cas échéant la réaffectation des ressources humaines médicales et non médicales entre établissements libérés par la déprogrammation de certaines activités, notamment chirurgicales.

Cordialement,

Maurice-Pierre Planel

Centre de crise sanitaire

Sous-Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire

Tél : 01 40 56 75 11 / Fax : 01 40 56 56 54 _

centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



DGS
Direction générale de la Santé

 solidarites-sante.gouv.fr

 [@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire)

Les activités du CORRUSS sont certifiées ISO 9001- version 2015

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !